



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 094-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.139

Déposée le : 13.05.2020

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS-PSA (Riesen, Moutier) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Walpoth, Bern)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Lutte contre le COVID-19 : pas de franchise sur les stratégies de contrôles

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'intervenir auprès de la Confédération pour que le financement des procédures médicales en lien avec les stratégies nationales ou cantonales de lutte contre le SARS-CoV-2 (tests de dépistage, vaccination) soit organisé de sorte qu'il ne soit pas soumis à la franchise pour les individus ;
2. d'intervenir auprès de la Confédération pour que les assureurs-maladie prennent en charge une grande partie de ces coûts (notamment les coûts de laboratoire des tests ou des doses du vaccin) ;
3. de chercher des solutions cantonales pour réduire les coûts individuels de ces procédures si la solution nationale ne permet pas l'exemption de la franchise ;
4. de garantir un accès égal à ces procédures à tous les assurés et assurées ;
5. et de garantir un accès gratuit et anonyme aux tests aux personnes qui ne disposeraient pas d'une assurance maladie (notamment les sans-papiers).

Développement :

Les coûts individuels liés aux tests de dépistage ne doivent pas être une barrière à la stratégie de tests à large échelle et de traçage des contacts qui doit être mise en place de manière généralisée, ni à l'administration d'un futur vaccin opérée dans le cadre d'une stratégie cantonale.

Le caractère contagieux de la maladie exige un devoir de solidarité, car les actions individuelles profitent à l'ensemble de la population. La franchise contribue à limiter l'accès aux tests dans les milieux modestes, ce qui entraîne un risque de circulation du virus différente selon la classe sociale. Ceci est non

seulement inacceptable d'un point de vue sociétal, mais également contre-productif pour un contrôle efficace de l'épidémie.

Dans le cadre d'une stratégie de dépistage généralisée et de traçage des contacts, les cantons et la Confédération doivent mettre à disposition les tests de dépistage du SARS-CoV-2 sans franchise. Il devra en être de même lorsqu'un futur vaccin fera partie de la stratégie cantonale de lutte. A l'instar de la vaccination contre le papillomavirus humain (PVH, en anglais HPV), pour laquelle les assureurs-maladies prennent en charge le coût de la dose vaccinale lorsqu'elle est administrée dans le cadre d'un programme cantonal de vaccination, la situation du SARS-CoV-2 requiert une solution de financement spécifique.

Motivation de l'urgence : la lutte contre le coronavirus a lieu en ce moment. Les mesures de test à large échelle et de traçage des contacts sont en train d'être mises en place et l'arrivée d'un vaccin est prévisible à moyen terme.

Destinataires

– Grand Conseil